

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

20 JUIN 2024

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à neuf heures, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER (à partir du dossier n°8), PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme ANDRÉ à M. HARNOIS

Mme MILLET à M. BAUDU

Mme EL ADRAOUI à M. VETELE à partir du dossier n°8

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ETANT ATTEINT DE MANIERE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA REUNION.

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation des procès-verbaux des plénières du 14 décembre 2023 et du 21 mars 2024	9
2.	Nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher 2024-2034	10
3.	Solidarité rurale – Plan véto 41	12
4.	Dotations départementales d'aménagement durable volet eau (DDAD eau) : ajustements	14
5.	Subventions d'investissement accordées aux collèges privés	15
6.	Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents	17
7.	Compte de gestion 2023	17
8.	Compte administratif et affectation du résultat	18
9.	Situation de synthèse des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) – Budget supplémentaire 2024	27
10.	Budget supplémentaire 2024	28
11.	Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1 ^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024	28
12.	Communication – Rapport d'activité 2023	29

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Chers collègues, je salue la présence de la presse et les personnes présentes aujourd'hui. Nous allons commencer cette session par une minute de silence car nous avons appris le décès de Pierre Torset. Il était conseiller municipal de Romorantin-Lanthenay de 1971 à 1984. Il a été premier adjoint de 1977 à 1983, élu conseiller général du canton de Romorantin de juillet 1984 à mars 1985 et vice-président du Conseil général en charge des affaires économiques de 1988 à 1992. Je vous propose donc une minute de silence.

Quelques pouvoirs : Marie-Hélène Millet donne pouvoir à Stéphane Baudu et nous avons également de Tania André qui donne pouvoir à Bruno Harnois. Florence Doucet sera secrétaire de séance.

Mes chers collègues, comme je l'ai dit à la CP de la semaine dernière, je réitère mon souhait que notre assemblée départementale ne soit pas une tribune politique nationale. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ici et je ne souhaite donc pas que des polémiques viennent perturber nos travaux. Nous devons travailler pour l'intérêt des Loir-et-Chériens, pour notre territoire. La salle Kléber Loustau n'est pas une salle de meeting politique. On pourra échanger si vous souhaitez échanger avec moi sur les problèmes politiques, mais ce sera dans mon bureau et pas dans cette salle. Je vous remercie. On va travailler sur des sujets importants aujourd'hui : notre session budgétaire. Je rappelle que j'avais clarifié ma position le soir même des élections européennes. Enfin, je souhaite aussi préciser que, quel que soit le résultat des élections législatives, je souhaite que notre assemblée travaille dans la sérénité que nous connaissons actuellement et je souhaite également que l'on se respecte mutuellement. On doit travailler ici pour l'intérêt, je le répète, des Loir-et-Chériens et de notre territoire. Des difficultés importantes se profilent devant nous et nous devons donc être attentifs à nos travaux et à l'intérêt des Loir-et-Chériens. Je vous remercie.

Je vais donc faire un premier commentaire. Vous avez sur votre table un sondage qui a été réalisé par l'institut Quorum, sondage demandé par le Journal des Départements, le Département de Loir-et-Cher, Territoire Vendômois et Sud-Radio. Ce sondage a été effectué dans le cadre des Assises nationales de la santé, sur "le temps d'attente pour avoir des rendez-vous avec des spécialistes et des médecins généralistes". C'est un sondage qui est extrêmement intéressant, je vous laisse le lire, il est source d'informations importantes. Vous avez également sur la table le rapport « Santé et territoires, la place et le rôle des départements de France ». Vous l'avez en exclusivité. Ce rapport a été co-construit par le groupe de travail Santé de Départements de France, que j'ai l'honneur de piloter et par le professeur Samir Henni, qui nous a apporté son expertise. Ce professeur, je vous l'avais déjà signalé, est phlébologue angiologue, chercheur. Il est l'auteur d'une centaine d'articles, nationaux ou internationaux, et il vient de prendre en charge la direction des hôpitaux universitaires d'Alsace. Je le remercie sincèrement pour le travail qu'il a effectué : on a vraiment travaillé dans une étroite collaboration. Il a rencontré une soixantaine de personnes : le directeur du cabinet du Premier ministre, nos deux ministres de la santé, le directeur de l'assurance-maladie, le directeur de la CAF, les présidents des ordres professionnels de santé, les présidents des URPS au niveau national. C'est un travail important qui vise à mettre en valeur la place et le rôle des départements au niveau des politiques de santé et notre place prépondérante. Vous le savez tous, notre système de santé connaît des difficultés importantes, il ne cesse de se dégrader puisqu'en 2023, on est passé à la 15^e place selon l'Organisation mondiale de la santé alors que nous étions dans les premières places.

On constate que cela se dégrade d'année en année, voire de mois en mois. Je ne rentrerai pas dans une dissertation politique sur ce sujet, mais on peut penser que la maîtrise purement comptable qui a été mise en place ces dernières décennies est à l'origine de cette problématique. En particulier, la mise en place du *numerus clausus*, même si on parle maintenant du *numerus apertus*, mais comme il faut dix ans pour former des médecins, on n'est pas tout de suite sauvés. Cette maîtrise comptable n'a pas non plus tenu compte du vieillissement de la population et elle n'a pas tenu compte non plus de l'augmentation des pathologies complexes ou pathologies chroniques.

Néanmoins, il ne faut pas se décourager, c'est un constat alarmant, mais on se doit d'avoir une réflexion et de faire des propositions. Lors de mes rencontres dans le cadre du groupe de travail santé, j'ai rencontré les trois derniers ministres consécutifs de la Santé et ceux-ci étaient intéressés par le positionnement de Départements de France et par le rôle important des départements dans les politiques de santé. Ils souhaitaient vraiment une décentralisation des prises de décision et renforcer également le rôle des ARS au niveau départemental. Ce rapport présente six axes stratégiques, dont la création d'un schéma départemental d'organisation de la santé, la mise en place d'un guichet unique qui permettrait aux professionnels de santé de s'installer et d'avoir une démarche administrative unique sur un seul site et d'accompagner également les étudiants, qu'ils soient étudiants en médecine ou professions paramédicales, pour leur faciliter l'intégration et la venue en stage dans le département. Et puis il y a une

forte volonté de s'inscrire dans une logique de coordination territoriale entre les principaux acteurs de la santé à l'échelon départemental. Je vous souhaite une bonne lecture : vous l'avez en avant-première. Avec François Sauvadet, on le remettra au Premier ministre et au ministre de la Santé ; mais actuellement il n'y a plus de rendez-vous avec le ministre de la Santé... Il est en train de faire les cartons, donc on remettra cela en main propre au prochain ministre de la Santé. Vous avez donc la priorité.

Nous avons donc eu la chance d'accueillir les premières Assises nationales de la santé qui se sont déroulées la semaine dernière à Vendôme. Cela a été un vif succès puisqu'on avait presque 450 participants avec des médecins, des experts en santé, des élus, quelques présidents de conseils départementaux. On avait également de nombreux maires et un peu de public également. Cela nous a permis d'avoir des tables rondes et des échanges très riches. Des expérimentations en cours dans différents départements ont été présentées. Ces expérimentations peuvent nous donner des idées pour les mettre en application dans nos propres départements. Devant le succès de ces assises, elles seront renouvelées l'année prochaine et dans le même lieu. Je rappelle que ces assises avaient été co-organisées avec le journal des départements, le groupe Delbo Presse, Sud-Radio, Territoire Vendômois et le Conseil départemental de Loir-et-Cher. Elles étaient placées sous le haut patronage du Président de la République. Nous devons avoir le ministre de la Santé, mais il était en campagne électorale. Je regrette l'absence, je le dis sincèrement, de la directrice régionale de l'ARS. Elle était en réserve mais néanmoins, elle aurait pu être présente sans prendre la parole. Ces périodes de réserve, c'est un peu compliqué parce qu'il y a des gens qui se déplacent, des préfets qui se déplacent et d'autres qui ne se déplacent pas. J'étais hier à l'assemblée générale de Chambord et la préfète de région était présente, mais pas notre préfet. Chacun applique cette réserve comme il l'entend. Je pense que sur des réunions techniques ou des réunions importantes comme celles-là, peut-être que ce droit de réserve pourrait être mis un peu de côté.

Il était prévu le 12 juin un CNR santé mentale qui a été reporté sans date annoncée. Je vous précise également, et c'est un fait inquiétant, que l'Europe suspend la vente de 400 médicaments génériques vendus en Europe. La société qui devait tester ces médicaments génériques a été jugée non fiable et cela impacte 72 médicaments génériques en France. Enfin, je tenais à préciser également qu'il y a une reprise de Covid, même si ce n'est pas avec des chiffres aussi inquiétants que dans les années 2021 et 2022. Néanmoins, dans la semaine du 3 au 10 juin, les consultations de SOS Médecins montrent une hausse de 51 % des consultations pour le Covid. Toutes les classes d'âges sont concernées, particulièrement les plus de 75 ans et les moins de deux ans. Trois régions sont un peu plus impactées, la première étant le Centre-Val de Loire donc je tenais à vous le signaler. Viennent ensuite la Bourgogne-Franche-Comté et les Hauts-de-France. À l'hôpital, selon les sources données du réseau OSCOUR (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences), les passages pour suspicion de Covid sont en augmentation dans l'ensemble des classes d'âge, et eux le notent particulièrement pour les moins de 15 ans. Je le réitère, tous les chiffres observés restent néanmoins très en deçà de 2021 et 2022. Enfin, une information pour ceux qui souhaiteraient partir en vacances dans les Pyrénées orientales ou en Corse, il y a une information extrêmement préoccupante sur le phénomène des tiques, qui peuvent être vecteurs d'un virus qui se rapproche du virus Ebola et qui est déjà présent en Espagne, ce virus étant à l'origine de fièvres hémorragiques. En Afrique, c'est 90 à 100 % de décès. En Espagne, c'est 38 % de décès. Soyez prudents, il faut faire passer cette information. C'est une véritable préoccupation. Restez en Loir-et-Cher pour les vacances, on peut le dire. Tu souhaitais intervenir, Stéphane, je t'en prie.

Monsieur Stéphane BAUDU

Oui, en lien avec les Assises. La presse a fait écho effectivement du succès populaire de ces Assises, notamment auprès des élus. Puisque la presse parle essentiellement en termes d'innovations ressorties de ces Assises, qu'en est-il de la télémédecine ? Est-ce qu'il y a d'autres annonces, d'autres méthodes, d'autres dispositifs qui sont sortis de ces Assises ? Effectivement, ce ne sont pas des Assises que vont sortir d'un coup de baguette magique des solutions universelles par rapport à la désertification médicale, mais est-ce qu'il y a des pistes ou des orientations nouvelles qui n'avaient pas été défrichées jusque-là ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur la télémédecine, non, il n'y a pas d'avancée significative si ce n'est que maintenant il y a des propositions de bus itinérants qui pourraient faire de la télémédecine, qui pourraient même être adaptés également pour faire un cabinet dentaire ou qui pourraient être habilités aussi à accueillir un médecin généraliste. C'est une innovation qui a été présentée. Sur la télémédecine, il n'existe toujours pas d'encadrement ni de labellisation. Il n'y a pas de loi sur l'encadrement de la télémédecine. J'ai réitéré les propos inquiétants, à savoir que la moyenne de consultation est de quatre minutes, qu'il n'y a pas forcément la présence d'un binôme médical et que le patient peut être seul dans la télécabine ou la borne de télémédecine. On va donc repartir quand on aura un nouveau ministre de la santé, Départements de

France prône un encadrement juridique de la télémédecine. C'est une constatation de l'ensemble des participants. Il y a une véritable nécessité d'encadrer la télémédecine dans notre pays, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Dans les innovations, il y avait aussi une proposition intéressante de laboratoire ambulant d'analyses médicales, avec une petite valise qui peut être mise à la disposition, soit d'un médecin, soit une infirmière pour réaliser certains tests permettant de savoir s'il faut prescrire des antibiotiques ou pas, si c'est viral ou pas. En 30 secondes, on peut avoir une réponse. Ce sont des choses qui peuvent également se développer. Néanmoins, ce n'est pas reconnu par les ARS pour le moment, ni par le ministère de la Santé. Il n'y a pas de codification d'acte pour ces examens, donc il faut qu'on puisse faire pression pour améliorer cette situation. Ces laboratoires sont tout de même importants.

Monsieur Bruno HARNOIS

Pour Stéphane, pour apporter une petite précision. Une innovation qui a été intéressante, car là, on déploie actuellement, vous le savez, partout sur le territoire le SAS, le service d'accès aux soins, pour tous les soins non programmés. Sur Amiens, ils ont mis en place une expérience originale, à savoir des soins non programmés de télémédecine, à l'échelon local. Chaque praticien donne une partie de son temps pour des consultations de télémédecine sur le territoire. C'est une innovation qui a été apportée aux Assises.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je reviens sur la télémédecine. Le sujet préoccupant pour la télémédecine c'est que lorsqu'il y a une infirmière en présentiel avec le patient, la rémunération pour l'infirmière n'est pas à la hauteur du temps consacré à cette consultation de télémédecine. C'est souvent un forfait et il y a une rémunération pour l'infirmière si elle se déplace auprès d'un patient à qui elle a déjà fait des soins, des injections, des pansements, etc. Il y a donc besoin d'améliorer et de créer un acte à la nomenclature d'une consultation spécifique pour le personnel de santé qui reste en présence du patient. On a la même problématique avec les IPA (infirmière en pratique avancée), pour qui c'est assez compliqué aussi en termes de rémunération car il n'y a pas de codification dans la nomenclature au niveau de la sécurité sociale. Il va falloir qu'on avance sur ce sujet parce qu'il s'agit également de forfaits. Les médecins s'étaient étonnés qu'il y ait un forfait de 50 € dès la première consultation d'IPA alors qu'ils étaient eux-mêmes à 30 €, mais en réalité, c'est un forfait de 50 € pour un nombre illimité de consultations dans l'année, je tenais à le préciser. On entend un peu tout et n'importe quoi, donc il y a besoin aussi de recadrer les choses et de créer un acte précis à la nomenclature de la sécurité sociale.

Monsieur Michel CONTOUR

Tu parlais tout à l'heure du Covid. Je crois qu'il y a un obstacle et les pharmaciens en font état, de ne pas avoir de doses individuelles. Cela pose un problème actuellement d'être obligé d'avoir cinq ou six patients d'un coup pour faire une vaccination, sinon cela part à la poubelle. Il y a donc un vrai problème aujourd'hui et les gens ne sont pas vaccinés en heure et en temps.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Excellente remarque. Pour terminer sur le sujet des Assises, je vous annonce que les prochaines Assises nationales de l'accès aux soins se dérouleront le 25 juin 2025, toujours à Vendôme, et bien sûr on traitera de ces thématiques. Le lieu de Vendôme a été retenu car cela facilite l'accès par le TGV. Vous le notez, c'est bien d'être présent et en plus c'est très interactif, les gens peuvent poser des questions. Je pense que c'est important de pouvoir renouveler ces Assises et de montrer ces expérimentations qui remontent après au niveau du ministère de la Santé. Plus d'interventions sur ce sujet ? Je vais donc faire une intervention globale et ceux qui souhaitent intervenir pourront le faire. Ensuite, nous étudierons nos dossiers.

Mes chers collègues, en ce début de session plénière consacrée à des aspects budgétaires, je déplore les difficultés économiques profondes de notre pays qui se répercutent directement sur les collectivités territoriales et plus particulièrement sur notre département. Le fonds monétaire international anticipe un déficit public pour la France en 2027 nettement supérieur aux prévisions gouvernementales. Il prévoit un déficit public à 4,5 % du PIB en 2027 contre 2,9 % pour la prévision du gouvernement. Pour le FMI, ce grand écart tient au fait que les principales mesures d'économie en dépenses nécessaires à l'ajustement des comptes publics ne sont toujours pas identifiées. Pour 2024, le FMI prévoit un déficit public à 5,3 % du PIB quand le gouvernement mise sur 5,1 %. Mais les réalités nous rattrapent. En avril dernier le déficit de l'État sur 12 mois atteint 181,11 milliards d'euros, un nouveau record historique malheureusement. Je ne parle pas du festival des annonces et promesses électorales, d'où qu'elles viennent actuellement. L'endettement également record qui en découle expose évidemment nos finances publiques à une augmentation inattendue des coûts de financement ou à une baisse de la croissance qui

ne peuvent qu'aggraver les pressions budgétaires. La dégradation de la note de la France par Standard and Poor's annoncée le 31 mai est également un coup de semonce pour le gouvernement. Ramenée de AA à AA-, elle nous place au même niveau que la République tchèque, l'Estonie ou encore le Chili. Le ratio de la dette publique française est désormais le troisième plus élevé de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie et la charge d'intérêts de la dette française va s'alourdir elle aussi, passant à 5 % du PIB en 2027, contre 3,3 en 2023. Le tableau a été complété par l'annonce, jeudi 30 mai, d'un déficit supérieur aux attentes pour les comptes de la sécurité sociale en 2023 et 2024 avec un dérapage de 6 milliards d'euros supplémentaires cette année.

Alors que le gouvernement devrait se lancer dans un plan d'économies, les départements sont aux abois. Rien que dans notre région, le conseil départemental du Cher a engagé un plan sévère d'économies avec une baisse massive de l'investissement, en passant son PPI (plan pluriannuel d'investissement) de 55 millions d'euros à 35 millions d'euros. L'Indre-et-Loire poursuit son plan d'économies avec 40 millions d'euros à trouver pour le budget 2025 alors que les dépenses sociales continuent à augmenter et que son ratio de désendettement menace de grimper à plus de 17 années. L'Eure-et-Loir est en épargne négative dès 2024 et le Loiret avec une épargne nette à 0 % s'interroge sur le maintien des aides aux communes ou les travaux de maintenance routière en 2025. Cette situation financière critique ne touche pas seulement notre territoire. Le Val-de-Marne, déjà en difficulté sur sa dette, voit sa capacité de désendettement grimper à près de 11 ans. La Loire-Atlantique a dû reporter in extremis le vote de son budget avec près de 70 millions d'euros d'économies. Dans le Maine-et-Loire, il faut économiser entre 25 millions d'euros et 30 millions d'euros avec moins de rénovations de kilomètres de routes prévues et des programmations culturelles revues à la baisse. Le département de la Vienne a retardé le vote de son budget de trois mois et a adopté, lundi 29 avril, une motion pour interpeller le gouvernement sur l'état de ses finances. Le Rhône est aussi dans une situation financière délicate et doit réaliser 10 à 12 millions d'euros d'économies. Alors que l'Essonne ne remplacera pas tous les départs à la retraite, le département va supprimer des subventions pour les communes et les associations et demander aux EHPAD de faire des efforts de gestion et de serrer leurs dépenses. La Gironde est dans le rouge avec un plan d'économies de 100 millions d'euros pour 2025, avec notamment la réduction des aides aux communes de moitié et l'arrêt d'un projet routier important. Le département de l'Aisne a voté sciemment un budget en déséquilibre pour alerter l'État de sa situation financière et parle d'un moment grave où se joue la survie du département. D'autres départements malgré une santé financière meilleure voient s'accroître l'effet ciseau et anticipent des difficultés inéluctables. Ainsi le département des Hautes-Pyrénées envisage pour 2024 de ne pas augmenter ses dépenses réelles de fonctionnement et de recourir à l'emprunt. Le département du Finistère reconnaît une situation financière précaire et va s'endetter. Je pourrais ainsi prolonger la liste puisque c'est pratiquement toutes les semaines que nous avons des départements qui crient leur inquiétude et qui appellent au secours. Malgré ce constat implacable, le Président de la République, dans une interview accordée à l'Express, a affirmé que hormis une dérive des dépenses initialement prévues, qui est du fait des collectivités locales, il n'y a pas de dérapage de la dépense de l'État. L'AMF, Départements de France et Régions de France, réunis au sein de Territoires Unis, ont dénoncé cette affirmation proprement scandaleuse.

Les collectivités territoriales contribuent depuis des années à améliorer les comptes publics tandis que l'État connaît un dérapage structurel de ses dépenses. En effet, la dette des collectivités est stable et même en légère diminution depuis 30 ans passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, là où la dette de l'État s'est envolée de 40,1 % du PIB à 89,7 % sur la même période. Cette déclaration est une nouvelle atteinte à la confiance pourtant nécessaire entre l'exécutif et les élus locaux. Les projets de suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de solidarité à la source correspondent à une facture de 5,5 milliards d'euros supplémentaires pour les départements. Devant la réaction générale des départements, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités a reculé pour le moment sur la suppression de l'ASS en différant sa mise en œuvre, ce projet n'est donc pas pour l'instant abandonné. La solidarité à la source du RSA est quant à elle toujours d'actualité. Le ministère des Affaires sociales affirme que cela sera neutre pour les départements, car il y aura moins d'indus de RSA. Comment peut-on affirmer cela ? La solidarité à la source se traduira inévitablement par une augmentation d'au moins un tiers de plus de bénéficiaires, ce qui représentera 3,5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, soit largement plus que la fraude au RSA. Et pas un mot n'est dit sur la compensation financière de l'État. Non, chers collègues, la coupe est pleine. Comme tous mes collègues présidents, nous continuerons à réclamer justice à l'État.

Dans le même temps, deux rapports sur la décentralisation et le millefeuille territorial sont sortis le même jour, les rapports Woerth et Ravignon avec des propositions qui concernent les départements. Je constate d'abord avec surprise que ces deux rapports établis à la demande du Président de la République formulent des propositions strictement contradictoires.

Quelques morceaux choisis : alors que le rapport Ravignon souhaite que les départements aient la tutelle unique des EHPAD, le rapport Woerth préconise une recentralisation du financement, du contrôle et de l'autorisation des EHPAD. Woerth souhaite confier aux départements la coordination des politiques de l'eau, alors que Ravignon souhaite en confier la responsabilité aux régions. Woerth propose le transfert de l'allocation adulte handicapé aux départements, alors que Ravignon non. Woerth propose le transfert du réseau routier non concédé de l'État aux départements alors Ravignon souhaite en confier la responsabilité aux régions. Woerth souhaite empêcher les départements d'intervenir en matière de tourisme alors que Ravignon dit qu'il n'y aurait aucune impossibilité d'action pour les départements dans ce domaine.

Sur le fond, le rapport Woerth comporte des pistes positives pour les départements, mais en dévoile d'autres alarmantes pour notre collectivité. Tout principalement, de très mauvais signaux sont envoyés avec la volonté de supprimer les DMTO pour les départements. Dans le domaine social, la création d'un établissement public local intitulé « Service des solidarités » condamne les départements à une lente agenciarisation, devenant de simples guichets de l'État dans le domaine social. La perte de la compétence tourisme est une ligne rouge. C'est l'identité même d'un département comme le nôtre qui serait touché si demain, nos destinations touristiques se trouvaient privées d'opérateurs pour faire leur promotion. De même, si la compétence du développement économique n'est plus de notre compétence, la volonté du rapport Woerth de supprimer les dispositifs dérogatoires existants en faveur des départements dans le domaine des aides économiques, pourrait avoir un impact très négatif sur le développement du territoire et son attractivité. Point positif, la consécration du département comme collectivité des réseaux renforcerait notre capacité à agir dans le domaine de l'aménagement du territoire, mais cela ne pourrait s'envisager que sur la base d'une évaluation correcte des transferts de compétences, pour doter les départements de moyens financiers et humains suffisants. Le rapport Ravignon apporte quant à lui des éléments intéressants sur le coût du millefeuille administratif dans notre pays, au minimum 7,4 milliards d'euros, c'est le prix des compétences partagées, d'une part, entre l'État et les collectivités et, d'autre part, entre les collectivités elles-mêmes. Quant aux propositions, elles ont pour mérite de vouloir clarifier les compétences et les responsabilités de chacun. Le rapport souhaite unifier au niveau des départements, la responsabilité en matière de grand âge, de handicap, la gestion des collèges, la responsabilité des services d'incendie et de secours et confier aux départements, un rôle de chef de file en matière d'accès aux soins.

Nous connaissons un véritable effet ciseau entre l'augmentation de nos dépenses, pour l'essentiel des dépenses obligatoires dans le domaine des solidarités et la baisse de notre principale recette, les DMTO, qui s'affichent sur une année avec un repli de 26 % soit 13,9 millions d'euros. Je vous communiquerai aussi ce matin notre rapport d'activité 2023, qui présente de façon très didactique les réalisations du département sur l'année écoulée. C'est l'occasion de redire ma volonté intacte de poursuivre la dynamique de notre projet « le Loir-et-Cher en action », car notre territoire en a besoin. Parmi les dossiers présentés ce matin, on retrouve les axes forts de notre engagement, la solidarité rurale, avec un soutien aux vétérinaires en cohérence avec le 41 en bonne santé, par l'adoption du plan veto 41, et un soutien aux projets d'aménagement durable pour la préservation et la gestion de la ressource en eau, par un ajustement de notre dotation départementale d'aménagement durable. Je vous proposerai également d'adopter le nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher pour la période 2024/2034. La solidarité territoriale et rurale est la clé pour conserver l'attractivité de notre territoire. Je rappelle qu'un Français sur trois vit en zone rurale, que pour 80 % des Français, vivre à la campagne est un idéal, que plus de 80 % des communes rurales sont en croissance démographique et que 80 % des personnes qui s'y installent sont des actifs selon l'AMF.

À un mois de l'ouverture des JO, nous aurons la joie en fin de session d'accueillir Marie- Amélie Le Fur, athlète détentrice de neuf médailles lors des jeux paralympiques, deux médailles d'argent lors de l'édition de Pékin, trois médailles, lors de l'édition de Londres, trois médailles dont deux en or, lors de l'édition de Rio et une médaille d'argent lors de l'édition de Tokyo. Son palmarès s'est également complété par 12 médailles mondiales, dont quatre titres de championne. Elle est enfin depuis décembre 2018 présidente du comité paralympique et sportif français. C'est l'occasion pour moi de vous inviter au Rendez-vous des Jeux, situé rue de Porte-Côté à Blois, pour profiter de sa programmation de qualité et très complète. Par exemple, hier soir a eu lieu une conférence intitulée « le sport sous le pinceau des artistes » et ce soir à 18h30 se tiendra une conférence « nutrition et pratique du sport », avec Simon Baudry, diététicien, accompagné de Baptiste Guyon et Ilan Durin, sportifs de haut niveau en athlétisme et membres de la Team 41. Vous y trouverez des expositions, des projections de documentaires, des conférences, des concerts, des spectacles et tournois de e-sport. Profitez-en largement et faites-en la publicité. Enfin, soutenons naturellement tous nos porteurs de la flamme loir-et-chériens le 8 juillet prochain. Avant de passer à l'étude des dossiers, y a-t-il une prise de parole ou une intervention ? Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Cela va être assez court au regard de la description que tu as faite de la situation économique du pays et potentiellement financière ou budgétaire, que l'on partage. On peut l'interpréter différemment mais on voit que la situation est quand même très complexe et qu'elle impacte toutes les collectivités, dont les départements, c'est ce qui nous occupe ce matin. Je voudrais savoir si tu envisages assez rapidement, à la rentrée malgré tout, de refaire un séminaire financier et budgétaire pour qu'on puisse en débattre ensemble, à la fois sur la situation économique et potentiellement sur la situation politique qui pourrait impacter, pas encore les compétences, mais au moins peut-être un certain nombre d'orientations voire de dotations de l'État qui pourraient être assez rapidement remises en question si d'aventure de nouvelles majorités se dégagent à l'Assemblée nationale et des nouvelles orientations politiques nationales toujours. C'était ma première question. Je ne veux pas faire le séminaire avant le séminaire, mais si dans ta tête et dans la tête des services, il y avait déjà des orientations nouvelles pour faire face à des échéances économiques complexes : tu as cité effectivement des départements qui ont pris des orientations drastiques, parfois brutales. Est-ce qu'il y a une batterie de mesures qui sont déjà à l'étude pour pouvoir faire face à des situations complexes d'ici notre fin de mandature ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette question pertinente, Stéphane. Je précise que le jeudi 12 septembre, nous aurons effectivement un séminaire financier qui précédera la commission permanente avec nos experts habituels. Nous devons à la suite avoir des orientations, des choix et des priorisations par rapport à notre PPI, on en est absolument certains. Je confirme que j'ai demandé aux services, à Cyrille Bonvillain et à ses directeurs, de trouver des pistes d'économies parce que nous ne pourrons pas y échapper, nous serons dans l'obligation dès 2025 de réaliser des économies comme l'ensemble des départements. En 2026 pour tous les départements, si rien n'est fait, nous serons tous dans le mur. Aucun département ne pourra boucler son budget. Je pense que l'État va réagir. Je réponds à ta question. Donc, oui, il y aura un séminaire financier et oui, des mesures sont à l'étude et certaines mesures vous seront proposées lors de ce séminaire financier pour qu'on en discute ensemble et qu'on prenne nos décisions de façon collégiale bien entendu. Ce sera une décision collégiale.

Monsieur Michel CONTOUR

Quelques propos liminaires à cette session. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est dans un contexte politique inédit que nous abordons cette session du conseil départemental qui vient rendre compte des activités 2023 et proposer le budget supplémentaire de 2024. Contexte politique inédit, la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par le Président de la République va rebattre les cartes des équilibres politiques au niveau de la France tout entière. Elle fait de surcroît naître le danger d'un pays gouverné par l'extrême droite. Danger, qu'il le soit, par le seul Rassemblement national ou avec l'aide, par la porosité bienveillante d'une partie dissidente de la droite, tel que le Loir-et-Cher vient de le vivre. Sujet sur lequel, Monsieur le président, vous avez réagi promptement pour clarifier ici, dans cette assemblée, la position de votre groupe. Ces événements qui risquent de modifier notre paysage politique impacteront à n'en pas douter nos futures décisions.

Pour cette session aujourd'hui, essayons de nous en tenir à son objet, celui intéressant des espaces naturels sensibles, le renforcement de leur activité qui accroît la sensibilisation des publics en termes d'impact climatique, de protection des paysages qui permet de développer les différentes potentialités de proximité pour les populations et qui permet également de mieux fédérer les élus locaux. 28 sites en Loir-et-Cher dont 23 accessibles au plus grand nombre. On protège, on aménage, on ouvre. Un satisfecit également pour l'élargissement dans le cadre de l'application de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) qui est désormais ouverte aux institutions compétentes. Et nous saluons, dans le cadre de la politique de l'eau, l'élévation de 10 à 30 % des subventions en complément de l'aide qu'apporte déjà l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je me permettrai de faire d'autres commentaires à l'issue de cette session où nous parlerons un tout petit peu plus du budget. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel. Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOLAC

Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, j'ai bien entendu le message que vous avez apporté en tout début de session et rassurez-vous, je ne ferai pas de grandes déclarations politiques, ce n'est pas mon style. Je trouve dommage que les gens purement concernés par les propos que vous avez tenus ne fussent pas parmi nous pour entendre ce message. Dans le cadre de

ses compétences, notre assemblée a pour mission de prendre en charge les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, je suis bien d'accord avec vous là-dessus. Pour autant, comme vient de le dire mon collègue Michel, nous ne pouvons pas nous abstraire de la situation nationale malgré tout. Notre département, mieux que d'autres, connaît les séquelles laissées par le poison de la division, distillé par des partis politiques dont le seul objectif est d'opposer 51 % des Français à tous les autres, afin de prendre le pouvoir. Leur programme est clair, il vise à diviser pour dominer et les moyens sont explicites : mettre au pas le Conseil constitutionnel pourrait être l'une de leur citation déjà entendue, privatiser l'audiovisuel public pour que, vendu à Bolloré, il soit évidemment plus objectif et plus pluraliste. L'État de droit et la liberté de la presse sont depuis toujours les bêtes noires des antidémocrates. Dans ces temps instables, dont le sud du département souffre, et particulièrement la Sologne avec le passage de quelques espèces rares, j'espère que ce sont des oiseaux migrateurs qui ne resteront pas. Pour nos collectivités locales, il faut résister aux tentations populistes, préserver la paix sociale et offrir le meilleur possible à nos concitoyens et je suis bien d'accord sur le partage du travail que nous devons mener ensemble. Ceci ne peut se faire qu'en collaboration avec ceux-là mêmes qui allument les incendies partout, espérant demain être appelés pour les éteindre ou ceux qui agitent les chiffons rouges, absents *a priori* ce matin. Quand un pyromane est repéré chez les pompiers, cher Philippe, il en est chassé. Monsieur le président, je vous remercie pour votre position très claire vis-à-vis de ceux qui au sein de cette assemblée sont des pyromanes ou les assistent. Au nom de notre groupe, la droite républicaine du Loir-et-Cher, qui n'a pas varié d'un pouce sa position depuis 2021, je vous affirme que vous nous trouverez toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira de servir nos concitoyens loir-et-chériens et lutter contre les mirages, les mensonges et les violences fabriquées par les apprentis illusionnistes que sont ces partis populistes d'extrêmes. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. D'autres prises de parole ? Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Monsieur le Président, merci. Je voulais revenir sur les propos que vous avez tenus sur la situation dans laquelle se trouvent les départements. Quel que soit le contexte, je pense qu'il faudra qu'on soit tous unis sur la défense des départements, qui sont des collectivités de proximité. On le verra tout à l'heure, notre département a été vertueux dans ses investissements, dans sa politique sociale, on arrive à maintenir une intervention tout à fait à la hauteur des besoins de nos concitoyens et je pense qu'il faudrait que nous soyons tous unis derrière notre président pour défendre à la fois l'existence et les moyens de fonctionnement des départements. Ce sont des collectivités de proximité, l'action sociale et l'investissement qui nourrissent notre économie locale sont des choses qui doivent être traitées en proximité de nos concitoyens. Je pense qu'il sera tout à fait important que nous soyons tous unis sur cette "croisade", je serais tenté de le dire, puisque quand on entend les conclusions des rapports, je pense qu'il faudrait qu'on engage une croisade.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je vous propose donc maintenant de passer à l'examen des dossiers.

1. Approbation des procès-verbaux des plénières du 14 décembre 2023 et du 21 mars 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d'approuver ces procès-verbaux, sauf s'il y a des observations préalables.

Monsieur Michel CONTOUR

Petite observation. Le 14 décembre, c'est loin de nous.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

On a quelques difficultés au service de l'assemblée à absorber le volume de ce travail avec toutes les autres tâches assignées à cette équipe pour des raisons circonstanciées. On fera mieux la prochaine fois, Michel.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est juste un problème technique, ce n'est pas un problème de rétention d'informations mon

cher Michel. Je passe au vote. Y a-t-il un vote négatif ? Des abstentions ? Ce dossier n° 1 est adopté à l'unanimité.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Nous allons passer au dossier n° 2.

2. Nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher 2024-2034

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je donne la parole à son rapporteur Pascal Hugué.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, je vous salue bien sûr en ce jour de l'été qui nous donne envie de visiter tous nos espaces naturels sensibles. Je pense qu'on ne va pas s'arrêter à cette météo d'aujourd'hui. Le 19 octobre 2009, le département s'est doté de son premier schéma départemental des espaces naturels sensibles, permettant ainsi la labellisation de 25 sites espaces naturels sensibles. Depuis, ce sont trois nouveaux sites qui sont venus compléter ce maillage. Après un peu plus de dix ans de mise en œuvre, il était devenu nécessaire d'initier une actualisation de ce schéma. En premier lieu, une phase d'évaluation a été menée en 2020, qui a permis de mettre en évidence de nombreux points forts, mais également quelques fragilités. En 2023, en concertation et collaboration avec l'ensemble des acteurs liés aux espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher, un nouveau schéma départemental a été élaboré. C'est un document opérationnel définissant notre politique "espaces naturels" pour la période 2024-2034, donc pour dix ans. Au travers de 84 actions qui permettent de répondre aux enjeux en matière de patrimoine naturel, d'activités dans les territoires, de mobilisation de la population et d'amélioration de la gouvernance et du pilotage, ce nouveau schéma se donne l'ambition de répondre aux attentes formulées lors des ateliers de construction et aux nombreux défis à venir. Les impacts du réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'économie circulaire, le renforcement des liens avec l'agriculture, l'insertion et l'éducation à l'environnement. Ce nouveau schéma, s'il est avant tout un outil de préservation et de valorisation du patrimoine naturel comme l'impose la loi, il se veut aussi comme un outil pour le développement de nos territoires. Je me permets d'ajouter que tous nos espaces naturels sensibles mériteraient également plus de visites. Je pense aux dimanches après-midi, les petites familles avec leurs petits enfants qui ont besoin de dépenser un peu d'énergie dans les espaces naturels. On pourrait faire mieux mais je pense qu'on communique déjà beaucoup et je regrette qu'il n'y ait pas un peu plus de visites ces fameux dimanches après-midi mais on ne peut pas aller chercher nos amis loir-et-chériens par la main pour visiter nos espaces naturels sensibles.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Une observation ou une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Je voulais simplement attirer l'attention sur l'extrême qualité de ce nouveau schéma et du diagnostic. Il y a vraiment eu un gros travail de fait. Je ne sais pas si cela avait été fait précédemment dans l'ancien schéma, mais il y a vraiment là un énorme travail de diagnostic. Je rappelle que le département est propriétaire en partie d'un ENS, sur la réserve Grand-Pierre et Vitain. À travers les quatre axes stratégiques qui ont été mis en avant, je voulais mettre en avant ce qu'a dit mon prédécesseur, notamment s'appuyer sur les ENS pour mesurer l'impact climatique. Je pense que c'est un très bel observatoire pour mesurer au plus près l'évolution du changement climatique sur des espaces comme cela. J'ai aussi noté la préoccupation de préserver la ressource en eau. Je pense qu'effectivement cela peut être un laboratoire intéressant sur cette problématique même si aujourd'hui elle n'est pas forcément la plus prégnante, elle est en général assez inquiétante à d'autres périodes ou sur d'autres territoires. J'ai noté aussi cette volonté de fédérer les élus locaux. Je pense que les élus locaux ne sont peut-être pas assez associés sur la sensibilisation par rapport à ces ENS. Derrière l'élu local, on peut aussi mener des actions concrètes pour les populations. Enfin, une chose qui me semble extrêmement importante, c'est de développer notre ambition et la veille foncière. On ne peut être efficace que si on maîtrise le foncier. Pouvoir peut-être accueillir de nouveaux espaces naturels sensibles passera forcément aussi par une maîtrise foncière.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Lionella, on va exactement dans le même sens pour tous les espaces naturels sensibles. Pour ce qui concerne les élus locaux, les maires sont très attachés à leurs espaces naturels sensibles, je pense qu'il n'y a pas de doute. Mais au-delà effectivement, sur les conseils municipaux, peut-être qu'on ne leur fait pas assez de visites. On pourrait peut-être faire mieux là aussi, je suis d'accord avec toi. Par rapport au partage de l'eau, on a tendance à parler de partage de l'eau quand il fait sec, mais quand on parle d'humidité, personne ne parle de partage de l'eau. Tous ceux qui ont de l'eau se débrouillent avec.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Dans la prochaine « Lettre 41 » pour les maires, on fera peut-être appel à un relais de communication.

Madame Lionella GALLARD

Je voulais juste rajouter une petite seule chose que j'ai oubliée, qui est intéressante, c'est d'aller voir le site "<https://www.observatoire-ens41.fr/>", où il y a cette carte interactive qui est vraiment très bien faite et qui permet d'avoir accès à plein d'informations en fonction du lieu qu'on veut éventuellement visiter.

Madame Catherine LHERITIER

Pascal, tu parlais de sensibiliser les conseils municipaux. On a un organisme que l'on soutient qui est le CDPNE et qui vient très volontiers faire des interventions devant les conseils municipaux. Je viens de l'expérimenter très récemment et ils ont passionné leur auditoire donc on peut aussi sensibiliser nos collègues des conseils municipaux en sollicitant les services du CDPNE.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, je tenais à remercier les élus qui ont co-construit ce nouveau schéma et remercier bien entendu les services de Jacques Launay, particulièrement la rédactrice Laurence Bourdin et le relecteur, Dimitri Multeau. Merci pour leur collaboration et leur investissement sans faille pour la réalisation de ce nouveau schéma. Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel

		Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Passons à présent au dossier n° 3 que je vais rapporter.

3. Solidarité rurale – Plan véto 41

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Mes chers collègues, le plan véto 41 propose la mise en œuvre d'un dispositif départemental d'aide aux vétérinaires. Je souhaite que nous puissions soutenir ces professionnels pour maintenir un maillage vétérinaire sur notre territoire et permettre ainsi le maintien d'un service essentiel à l'élevage, à la santé publique et à l'attractivité de notre département. Les déserts médicaux ne sont pas seulement un sujet pour la santé de nos concitoyens, la diminution du nombre des vétérinaires ruraux est un sujet préoccupant pour nos éleveurs.

Un chiffre : quand mille vétérinaires sont formés chaque année en France, deux mille partent à la retraite. Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 41 Agriculture 2030, que nous avons élaboré avec la Chambre d'agriculture et la profession agricole, cette préoccupation a été soulignée et cette action est mentionnée dans l'agenda voté par l'assemblée départementale, le 14 décembre dernier. Aussi, pour favoriser l'installation de vétérinaires, non seulement pour l'élevage, mais aussi pour la vitalité de nos territoires ruraux, je vous propose d'adopter la mise en place et les critères du règlement d'intervention, au profit des vétérinaires intervenant auprès des cheptels bovins, ovins et caprins de Loir-et-Cher. Je vous propose également d'approuver une aide départementale auprès de 10 cabinets vétérinaires intervenant sur les cheptels bovins, ovins et caprins de Loir-et-Cher, pour un montant de 50 000 €.

Enfin, ce rapport prévoit une aide départementale à la SARL les Abattoirs du Perche vendômois de 80 000 €, pour la poursuite des travaux d'amélioration du site, par la création de vestiaires, une salle de pause pour le personnel de l'abattoir, ainsi que le réaménagement des bureaux administratifs avec la création d'une salle de réunion. Concernant l'aide aux vétérinaires, je tenais à vous préciser que deux cabinets vétérinaires se sont positionnés, mais on a aussi un cabinet vétérinaire dans la Sarthe que l'on aidera, parce qu'ils viennent également sur le territoire de Loir-et-Cher. C'est surtout pour assumer les permanences et le fait qu'ils puissent se déplacer pour accompagner nos éleveurs, dès lors qu'il y a un problème. C'est un sujet important.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste une question en ce qui concerne les abattoirs du Perche vendômois. Je me demandais si c'était le seul abattoir du département et si cela ne relevait pas plutôt du développement économique que de notre intervention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est le seul abattoir du département et sans cet abattoir, on n'a plus d'élevage.

Monsieur Michel CONTOUR

C'est le fond de ma question.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je souligne également que Territoire Vendômois est un contributeur financier important, ainsi que l'État.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, l'aide aux vétérinaires, c'est très bien et en effet, nos territoires en ont besoin. Quant à l'aide à l'abattoir de Vendôme, évidemment, mais au sud du département, nos éleveurs sont très loin de Vendôme et ils travaillent avec l'abattoir de Valençay par exemple, qui est dépassé par la demande, qui n'en peut plus de répondre favorablement aux demandes des éleveurs du sud du département et qui sont donc parfois amenés à refuser. Nos éleveurs sont bien embarrassés et parallèlement à cela, il y a aussi la démarche de l'agneau de Sologne. Si l'AOP doit vraiment se développer, il faut, je crois, des abattoirs dans un rayon de 50 km et donc Valençay peut peut-être répondre à cette demande-là. On va aider un cabinet vétérinaire de la Sarthe et peut-être qu'il y a là à voir avec nos collègues du 36 pour aider l'abattoir de Valençay, qui répond vraiment à une vraie demande du sud du département pour nos éleveurs.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On peut difficilement intervenir sur un département qui n'est pas le nôtre. Néanmoins, je vais exposer ce problème et cette situation au président de l'Indre, avec qui je travaille en étroite collaboration et lors notre prochaine rencontre, on mettra cela à l'ordre du jour.

Madame Lionella GALLARD

J'avais juste une réflexion par rapport au plan véto 41. Dans le futur évidemment, en y réfléchissant notamment par rapport à notre séminaire financier, il y a aussi des étudiants stagiaires vétérinaires. Si le dispositif qu'on met en place pour les étudiants stagiaires en médecine pouvait être élargi aux étudiants stagiaires vétérinaires, cela pourrait peut-être inciter certains vétérinaires à s'installer dans le Loir-et-Cher.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est une excellente observation. J'avais proposé moi-même ce dispositif mais les vétérinaires maîtres de stages nous expliquent que c'est très compliqué à mettre en place parce que ce sont des stages qui durent peu de temps. Il y a un turnover important des stagiaires, donc c'est très difficile de mettre en place un accompagnement financier pour ces stages, pour le moment. Il y avait une demande d'intervention de Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Je rebondis sur l'intervention de Christophe par rapport à la reconnaissance des agneaux de Sologne que nous soutenons ici. On leur accorde une aide de 10 000 € pour leur plan et la représentation qu'ils font du département, notamment soulignée lors de votre passage au salon de l'agriculture et sur les vitrines, telles que l'on vient de les vivre ce week-end avec le Game Fair. L'alliance vétérinaire/abattoir sur le sud du département est primordiale parce qu'on a beaucoup de terres qui partent à la chasse et quand on en a quelques-uns qui veulent se lancer dans l'élevage, c'est vrai que c'est compliqué.

Effectivement Vendôme, il faut sauver Vendôme, je ne conteste pas cela, mais il faut développer l'alliance vétérinaire et la protection alimentaire pour éviter un désastre, parce qu'on n'a pas assez de vétérinaires. On a raison de soutenir ce plan véto, mais je pense que s'il y avait un pacte avec l'Indre donc entre les deux départements, c'est très proche de la frontière du sud et on sent bien le blocage qui est porté par les refus et le manque de volume que l'abattoir de Valençay a par rapport à celui de Vendôme.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'ai bien pris en considération cette demande et je vous assure que ce sera mis à l'ordre du jour de notre prochaine réunion en G6, avec les présidents des six départements qui composent la région. En préalable, je vais échanger avec le président de l'Indre sur ce sujet. Je vous propose de mettre ce rapport n° 3 au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie. Nous allons passer au dossier n° 4.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Nous allons passer au dossier n° 4.

4. Dotation départementale d'aménagement durable volet eau (DDAD eau) : ajustements

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Pascal Huguet.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, afin de compléter l'accompagnement déjà en place de la dotation départementale d'aménagement durable, notre DDAD, il est proposé de modifier le règlement d'intervention spécifique "Eau" pour prendre en compte l'intervention de structures associatives dans les actions des contrats territoriaux milieux aquatiques, ajouter la prise en compte de l'animation et de la communication pour les actions financées par le département, porter la possibilité d'accompagner les projets liés à la continuité écologique de 10 à 30 % en complément du financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. En clair, il s'agit d'élargir notre capacité à financer des projets spécifiquement liés à l'eau.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Ce dossier est relativement clair, pas de question, je passe donc au vote de ce dossier n° 4. Qui vote contre ce dossier ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	

Abstention	0	
------------	---	--

Nous allons passer au dossier n° 5.

5. Subventions d'investissement accordées aux collèges privés

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur en sera Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Bonjour Monsieur le président, bonjour à tous. Mes chers collègues, dans le cadre du dispositif de la loi Falloux, je vous propose comme on le fait habituellement d'approuver l'octroi des subventions d'investissement pour les dix collèges privés du département. Ces aides représentent une enveloppe globale de 445 573 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Benjamin, une question.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Pas vraiment une question, plutôt une observation. Sur la question du financement en investissement, je le précise, des établissements privés, il y a une latitude qui est donnée aux collectivités locales et qui est plus importante que sur la partie fonctionnement, qui est très encadrée (loi Debré, loi Carle, etc.). Sur la partie investissement, dès lors que la collectivité fait le choix de soutenir les établissements privés, je pense que nous devrions expliciter une demande de contribution aux missions de service public et notamment à la mixité sociale et scolaire de façon plus importante. Je rappelle que sur la fréquentation des établissements privés, l'IPS (indice de positionnement social) pour les enfants qui sont scolarisés dans ces établissements, varie presque du simple au double entre le collège privé Saint-Vincent Père Brottier à Blois dont l'IPS moyen est à 77 et le collège Sainte-Marie de Blois également où l'IPS est à 126,9 et où il y a donc véritablement une absence totale de mixité. J'observe que dans ce tableau qui nous est proposé, l'établissement de Sainte-Marie va être le plus aidé avec un montant de subvention extrêmement important. J'ai quand même une petite question, pourquoi la part de la subvention accordée pour le collège Saint-Vincent-Père Brottier est finalement en décalage alors que ce sont des montants assez modestes avec Sainte-Marie qui est à 100 % de subventions accordées sur le montant des travaux. Je pense qu'on se grandirait à inciter et à pousser à ce qu'il y ait des critères de mixité sociale et scolaire qui soient introduits dans nos financements d'établissements privés.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On suit les règles : c'est 10 % du budget de fonctionnement. Je ne souhaite pas réanimer une guerre enseignement public et privé. Je prends acte de tes propos.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

J'insiste parce que tu as appelé à la concorde en début de séance. Je ne suis pas intervenu. Je ne parle pas de guerre scolaire, les mots ont un sens. C'est un débat et ce sont des positions. Je réfute vraiment le terme de guerre scolaire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, j'en prends acte.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

On rencontre régulièrement les principaux des collèges privés donc on peut refaire le point sur les attributions, voir ensemble de façon plus fine et voir avec l'IPS, j'en prends note.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Parfait, Claire. S'il n'y a pas d'autre demande d'information, qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Nous avons deux abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Déport (s)	Décision (s) concernée (s)	Élu (s) concerné (s) par déport	Pour	Contre	Abst.
Motif : Désignation au sein de l'organe de l'établissement privé compétent en matière budgétaire.	Subvention Saint-Charles, Blois	Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet)	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Saint-Vincent-Père Brottier, Blois	Hanan El Adraoui	27	0	1 (B.Vétéélé)
	Subvention Sainte-Marie, Blois	Stéphane Baudu / Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet)	25	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Saint-Joseph et Notre-Dame, Mer	Pascal Huguet	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Saint-Julien, Montoire-sur-le-Loir	Philippe Mercier	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Notre-Dame, Romorantin-Lanthenay	Bruno Harnois (pouvoir de Tania André)	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Saint-Georges, Salbris	Agnès Thibault	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Le Prieuré, Sambin et Pontlevoy	Geneviève Repinçay	26	0	2 B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Saint-Joseph, Vendôme	Monique Gibotteau	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)
	Subvention Notre-Dame des Anges, Vineuil	Michel Contour	26	0	2 (B.Vétéélé/H.El Adraoui)

Nous allons passer au dossier n° 6.

6. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Rapporteur Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHERITIER

Merci président, mes chers collègues, c'est un rapport qui nous est traditionnel. Il présente les mouvements de postes qui sont nécessaires au fonctionnement de nos services, faisant suite à la fois aux départs en retraite, aux mobilités, aux mutations, aux démissions, aux promotions internes et avancements de grade de l'année 2024. C'est un ajustement que l'on fait chaque année. Ces mouvements de nos effectifs, je dois le souligner, n'entraînent pas d'inscription de crédits supplémentaires. Toutefois, si vous avez regardé les chiffres, un crédit complémentaire est cependant présenté en matière de ressources humaines et il est donc proposé dans le rapport un budget supplémentaire et des éléments financiers, et cela pour faire face d'ici la fin de l'exercice d'une part, aux effets report des différentes mesures nationales des années précédentes qui ont un effet en année pleine pour certaines d'entre elles et d'autre part, aux politiques d'évolution du service rendu à l'usager à l'initiative de la collectivité, telle que la nouvelle organisation de l'action sociale sur le territoire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je ne vois pas de main se lever, donc je vous propose de voter ce dossier n° 6. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Hugué, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Nous allons passer au dossier n° 7.

7. Compte de gestion 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Le compte de gestion 2023, je vous propose de l'approuver. Il fait ressortir un résultat définitif consolidé présentant un excédent de 25 241 642,38 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Nous allons voter ce dossier n° 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	29	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

8. Compte administratif et affectation du résultat

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant ouvrir la séquence du vote du compte administratif 2023 et du budget supplémentaire 2024. Je vous propose d'ouvrir la séance du compte administratif et du budget supplémentaire avec l'examen des rapports 8, 9 et 10. Nous débiterons par la présentation de Claire, puis j'ouvrirai les débats pour les interventions des groupes et enfin nous procéderons au vote de ces trois rapports. Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Je vais dérouler comme d'habitude les diapositives. Vous en avez deux qui vont correspondre au compte administratif et deux qui vont correspondre au budget supplémentaire. Je voulais auparavant remercier évidemment l'ensemble des services et Philippe Blanchet plus particulièrement, pour la réactivité et la qualité des documents qu'on a travaillés. C'est un travail sérieux qui a été fait et j'espère comme chaque fois, que vous le trouverez didactique. Je vais dérouler ces deux présentations. Afin d'éclairer nos débats, je vous propose quelques écrans de présentation des deux socles des sujets budgétaires qui figurent à l'ordre du jour de notre session. En ce 20 juin, jour de l'été, on a mis de la couleur pour faire croire que tout va bien. L'adoption du compte administratif 2023 et l'examen du budget supplémentaire 2024. Vous retrouverez les présentations habituelles avec les documents que vous avez eus évidemment dans vos dossiers et comme le président a eu l'occasion de l'évoquer dans son propos introductif, on va reprendre les droites lignes des alertes plusieurs fois formulées, on l'a dit, tant au plan local que national, et par Départements de France. Vous l'avez évoqué, président, on l'a évoqué tous, on en est tous conscients, la situation budgétaire de notre collectivité, et Catherine l'a rappelé, comme pour tous les départements, la situation financière se tend très fortement. Vous allez constater que le compte administratif comme le BS 2024 sont la traduction de ce constat alarmant. Les causes de ce phénomène, cela a été évoqué, sont sans surprise d'un côté nos ressources de DMTO, vous savez que ce sont les droits de mutation à titre onéreux, ce qu'on appelle plus communément les frais de notaire, se contractent et diminuent très fortement. On n'y peut rien, c'est très aléatoire et de l'autre côté, nos dépenses relatives à nos compétences directes et sociales augmentent non moins fortement. Vous avez comme d'habitude sur cette slide, les dépenses que vous retrouvez en bleu sur la gauche et à chaque fois vous retrouvez les recettes en vert.

Pour entrer dans le vif du sujet avec ce premier écran qui illustre les grandes masses du compte administratif, donc la photographie de ce qui a été déjà fait et acté pour le CA 2023. En partie basse, c'est vraiment la diapositive qui permet de tout résumer de notre budget, vous constatez immédiatement la différence de dynamique entre nos recettes de fonctionnement, qui ont évolué de 0,9 % seulement et nos dépenses, qui ont subi une hausse de 7 %. L'effet ciseau est évidemment considérable et il se traduit directement, on va y revenir par la suite. C'est également cet élément et ce paramètre budgétaire qui nous inquiètent, ce sont nos niveaux d'épargne avec une baisse de près de 40 % de notre

épargne brute et 46 % concernant l'épargne nette. Depuis que je suis rapporteur du budget, c'est la première fois qu'on arrive à une telle situation et la première fois de façon historique malheureusement pour notre département. Je reviendrai bien évidemment plus en détail sur cet écart de dynamique entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement dans les écrans à suivre avec, il faut l'avoir en tête, mais je pense qu'on l'a déjà dit, une préoccupation majeure. Je poursuis sur les principaux constats macro-économiques avec la partie haute de la présentation graphique.

L'aspect très positif du compte administratif 2023 réside dans l'effort d'investissement qui se concrétise comme vous le voyez par une section d'investissement en hausse de près de 15 % par rapport à 2022 avec une forte volonté, vous l'avez souligné, d'investir pour les Loir-et-Chériens. Au total, hors reprise du solde de 2022, l'exécution 2023 a généré un total de recettes pour 432,9 millions d'euros et 437,3 millions d'euros concernant les dépenses, que vous retrouvez dans les sommes totales des blocs que vous avez sur l'illustration. Au final, le solde de l'exécution consolidée de l'ensemble des budgets du département avec un montant arrondi à 25,2 millions d'euros est en diminution par rapport à 2022. Le solde net de la seule exécution 2023 est donc, sans le report 2022, négatif pour 4,4 millions d'euros arrondis. Il était négatif pour près de 3,2 millions d'euros en 2022. Chaque fois, à chaque exercice, notre déficit augmente d'année en année malgré les efforts considérables et le budget maîtrisé et travaillé des années précédentes. Je vous indique également que le solde global de 25,2 millions d'euros est aussi consécutif à la mobilisation d'un emprunt de 20 millions d'euros réservé en 2022 à des conditions extrêmement favorables à 1,37 % à l'époque, et qu'on ne pourrait plus maintenant reconduire. Il sera intégralement employé en 2024 et ne constitue en aucun cas une « cagnotte » pour des dépenses de fonctionnement. Ce solde cumulé excédentaire de plus de 25,2 millions d'euros doit être exclusivement consacré au financement de la section d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, que nous illustrons par ces trois grands blocs avec le réalisé 2023, le taux de réalisation qui est bon et l'évolution qu'on a faite uniquement par rapport à 2022. Je vous propose de nous pencher sur l'évolution de nos principales recettes et dépenses par rapport au CA 2022. Je commence par un focus sur nos recettes de fonctionnement qui augmentent de 0,9 % et je vous propose de commenter la dynamique des trois principales recettes qui font la tendance globale car comme vous le savez, nos autres recettes et en particulier les dotations de l'État (DGF, DGD, etc.), sont malheureusement atones cette année. La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée, donc la fameuse TVA encaissée en 2023, présente un montant supérieur de 2,6 millions d'euros par rapport à 2022, soit un produit total de 96,5 millions d'euros. Chaque fois, ce que vous avez en bleu cela ne correspond pas à la somme globale de ce que vous avez au-dessus, on a mis uniquement les grandes masses. Pour votre parfaite information, cette recette de 96,5 millions d'euros a également été complétée par une seconde part de 19,9 millions d'euros pour la première fois en 2023, au titre de la compensation de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Désormais la TVA représente près de 30 % de notre panier de ressources total, donc non négligeable. La TSCA (taxe sur les conventions d'assurance), on le redit chaque année, a heureusement connu une plus belle dynamique en 2023. Bien que l'on puisse se réjouir de cette évolution bienvenue pour les recettes de la collectivité, il reste que l'augmentation des primes d'assurance représente un poste de dépenses complexes pour les finances des ménages, qui reflète également l'accroissement du coût du risque climatique notamment.

Enfin, comme évoqué en introduction, les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ont connu une très forte baisse en 2022 et en 2023, donc -12 millions d'euros. À ce jour c'est évidemment un fait majeur de ce CA et du budget supplémentaire 2024 que je vais évoquer à la suite, car malheureusement, à ce jour, la baisse se poursuit, on le verra dans le CA1, c'est-à-dire le compte administratif anticipé. Justement, sur l'écran suivant, vous pouvez visualiser le point en millions d'euros de nos trois principales recettes. La dynamique de la TSCA que j'ai commentée avant et de la TVA ne suffit évidemment pas à compenser la baisse de la DMTO que vous avez sur la droite de 11,8 millions d'euros, donc c'est l'évolution par rapport à 2022 pour 2023 également et sur la droite, entre le 4,9 et le 2,6 cela correspond uniquement à une augmentation de 9,5 millions d'euros qui ne compense pas la baisse de la DMTO. Comme d'habitude évidemment, le diaporama sera à disposition à l'issue de mes commentaires. Concernant l'évolution des recettes en DMTO, avec cette mise en perspective des DMTO, vous l'avez sur les six dernières années depuis 2019, vous visualisez en bleu clair la prévision que nous avons retenue au budget primitif de 2024 de 42,5 millions d'euros espérés quand on a fait le BP 2024. On pensait qu'il s'agissait à l'époque d'une position prudente au regard du fort repli observé entre 2022 et 2023 puisque vous voyez que de 55,6, on est passés à 43,8. On l'avait évalué en baissant à 42,5 millions. Malheureusement, les perceptions du début d'année ne sont pas bonnes. De janvier à mai, on a observé un repli de 27 % par rapport à la même période de l'an dernier. À ce jour, l'anticipation de recettes 2024 corrigée s'élève seulement à 38,5 millions. En colonne orange sur la droite, quand vous avez les pointillés blancs, cela correspond à ce qu'on a encaissé actuellement à fin mai. On est déjà fin mai pratiquement à la moitié de l'année 2024. À la fin de mai, le produit encaissé s'élève seulement à 13,5 millions d'euros.

L'objectif de 38,5 millions d'euros suppose donc une reprise de la dynamique du marché immobilier dans les mois à venir. C'est en grande partie ce qui va expliquer cette réduction de recettes de 4 millions d'euros qui sera intégrée dans le BS 2024 par prudence pour la fin de l'année 2024. Cela illustre la situation actuelle, cette baisse de DMTO, qui est bien embêtante pour notre budget.

Concernant les dépenses de fonctionnement, après ce focus sur les DMTO, je vous propose de revenir à l'analyse du compte administratif 2023 avec le volet des dépenses de fonctionnement. Si le taux de réalisation augmente de deux points par rapport à l'année dernière avec un pourcentage très bon de 98,1 %, l'évolution en valeur absolue des dépenses totales entre 2022 et 2023 est significative avec une hausse de plus 7 %, cela correspond à une augmentation de 23,6 millions d'euros. Vous voyez à l'écran les principales variations que je vais commenter. Par exemple, s'agissant des solidarités, les dépenses connaissent une hausse conséquente avec une évolution de 14 millions d'euros et parallèlement, les recettes liées à nos politiques sociales sont toutefois également en dynamique positive de 3,4 millions d'euros.

Cette hausse s'explique majoritairement, comme partout en France, et cela a été signalé tout à l'heure, par la dynamique du secteur de l'enfance-famille avec une variation de 8,8 millions d'euros, soit +16 %. Je vous rappelle que la hausse enregistrée entre 2021 et 2022 était déjà conséquente et on va à chaque fois en augmentation. Elle était de 9,5 millions d'euros entre 2022 et 2021. Cette forte hausse est inhérente non seulement au nombre d'enfants pris en charge, on l'a évoqué à toutes les CP et sessions précédentes, mais aussi à l'augmentation des coûts d'hébergement, aussi bien en établissement que ceux des assistants familiaux, sous l'effet des plans et des mesures nationales, notamment avec la loi Ségur. Concernant les ressources humaines, l'évolution se situe à +6,2 %, soit une augmentation chiffrée de 4,3 millions d'euros. Je vous rappelle que ce budget est resté très stable depuis six ans et cette hausse s'explique en grande partie par des mesures que toutes les collectivités subissent avec l'augmentation du point d'indice. Donc quand on augmente et qu'on affiche une augmentation du point d'indice et la mise en œuvre du Rifseep, notre collectivité subit directement les conséquences du complément indiciaire institué par la loi Ségur et le tout est pris en charge, en année pleine.

En ce qui concerne les autres secteurs, c'est-à-dire l'éducation, les mobilités et le patrimoine, les dépenses augmentent de 10,2 % soit +1,8 million d'euros. L'effet de l'inflation explique en grande partie cette augmentation et notamment concernant les dépenses liées à l'énergie, l'électricité, le gaz, etc. ou encore le prix du coût de l'enrobé. Enfin, vous le savez, un effort important de près de 11 % a été consenti en 2023 notamment pour favoriser un meilleur accompagnement du déploiement du nouveau schéma (le SDACR) au niveau du SDIS du Loir-et-Cher et on l'a déjà évoqué dans cette assemblée et on conforte l'apport qui est apporté et l'accompagnement important de notre collectivité. Ce sera également abordé au CA, je suppose cet après-midi, du SDIS.

Concernant les dépenses, les réalisations en investissement. J'en viens maintenant à cette section d'investissement avec l'illustration de la forte accélération de nos dépenses d'investissement en 2023 qui atteignent un record cette année de 65,3 millions d'euros pour le CA 2022 donc une forte dynamique, une baisse en 2022, mais on repart au-delà d'un CA 2021. On l'a dit tout à l'heure, on en est tous d'accord, l'investissement important doit être conforté, consolidé. On l'a bien dit tout à l'heure, c'est vraiment pour le bien des Loir-et-Chériens que l'on fait et que l'on maintient cet effort très important d'investissement. Concernant les dépenses d'investissement, elles sont illustrées sur cette diapositive avec un taux de réalisation. Non seulement on a un budget important, bien illustré, mais il ne serait pas efficace si on n'avait pas un taux de réalisation important. Ce taux de réalisation est satisfaisant, puisqu'il est à ce jour de 91,7 %. On retrouve une performance de mise en œuvre de nos investissements d'avant crise sanitaire. Vous voyez que ce taux de réalisation avait même atteint près de 95 % s'agissant des investissements directs. Les investissements directs de 2023 ont été notamment marqués par des travaux de renforcement du pont Charles de Gaulle, la réparation du pont de Thésée, la restructuration des collèges Saint-Laurent Nouan et Neung-sur-Beuvron, mais aussi la poursuite du programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'ensemble des bâtiments départementaux, là où c'était possible. S'agissant des subventions, le département reste un financeur incontournable pour les territoires au travers non seulement de la DDSR, mais aussi au travers de la DDAD, on l'a votée tout à l'heure et on est pleinement en phase par rapport à cet apport important, dont le budget avait été réévalué à la hausse depuis 2022.

C'est une illustration forte pour nos collectivités, surtout pour nos communes et nos maires, qu'on doit fortement accompagner. J'ajoute ainsi comme le président a eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, que le maintien du volume de nos soutiens aux communes, mais aussi au tissu associatif extrêmement important dans notre département, est un effort essentiel à souligner, car les départements qui peuvent encore se prévaloir de cette constance deviennent rares, très rares, en ces

temps budgétaires très tempétueux.

Concernant l'évolution du stock de la dette, je vous propose maintenant un focus. En 2023, 20 millions d'euros ont été empruntés, je l'ai dit en introduction. Ils ont été immobilisés à des conditions extrêmement favorables puisque ce prêt avait été réservé en 2022 avant le début du conflit en Ukraine et ses conséquences sur les marchés. Cet emprunt était destiné à sécuriser la réalisation de notre ambitieux plan pluriannuel d'investissement (PPI) et nous avons ainsi pu négocier une enveloppe de 20 millions d'euros à un taux fixe de 1,37 %, ce qui n'est plus possible maintenant, pour une durée de 20 ans alors qu'aujourd'hui les taux ont presque triplé pour les mêmes conditions. La différence d'intérêt entre un emprunt de 4 % et de 1,37 % à l'époque, pour 20 millions d'euros empruntés, représente une économie dès la première année de 550 000 € et de près de 7 millions d'euros, sur l'ensemble de la durée de remboursement. Vous constatez que sur le long terme, notre endettement fluctue, mais il reste très fortement maîtrisé. La forte contrainte qui menace notre équilibre budgétaire tient donc à l'assèchement de notre épargne et non à notre niveau d'endettement.

Concernant les ratios financiers, cela a été évoqué tout à l'heure avec le président, la capacité de désendettement. Pour conclure sur cette présentation relative au CA, je vous propose ce regard comparé sur le ratio de capacité d'endettement. On l'a déjà dit et on le dit chaque année, c'est un paramètre qui illustre le nombre d'années nécessaire pour rembourser totalement notre dette si on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute. Les comptes de gestion des autres départements n'étant pas encore adoptés et partagés, on n'a pas encore pu à ce jour mettre à disposition les données 2023, ni les données anticipées au plan national.

Toutefois, un partage anticipé d'informations entre départements de la région Centre-Val de Loire permet ce début de comparaison. Vous avez en bleu notre situation pour le Loir-et-Cher, mais en 2022. En vert, en 2023 et 2024 avec une augmentation fort inquiétante. Vous constatez dès 2023 une hausse notable de ce ratio tant pour notre département de Loir-et-Cher que pour les autres départements de la région. C'est l'anticipation de ce ratio à la fin 2024 qui s'affiche maintenant à l'écran qui est vraiment saisissante. Cet écran dit tout de la puissance du mouvement de dégradation des comptes des départements en général, puisque vous avez la moyenne de la région Centre-Val de Loire. Malheureusement, disposer de fondamentaux sains ne permet pas d'échapper au phénomène, non plus pour le département. En deux ans seulement notre capacité de désendettement pourrait bondir, mais c'est là tout le travail sur lequel Stéphane l'a dit, il va vraiment falloir travailler en séminaire. Je pense que s'il y a une illustration et une diapositive à retenir, c'est malheureusement celle-ci. Notre capacité de désendettement pourrait bondir de 1,8 an à 8 années, atteignant ainsi le seuil prudentiel communément admis qui correspond à la ligne horizontale rouge que vous avez sous les yeux. Voilà pour cette situation de capacité de désendettement.

Je vous propose de passer dans la continuité, au BS 2024, qui est un peu une conclusion de ce qu'on a au CA 2023 puisqu'on va reporter les modifications. Je vous propose quelques commentaires globaux sur le projet du BS 2024. Le dimensionnement général de ce budget supplémentaire en deux diapositives représente un ajustement limité de 1,1 % de l'ensemble des crédits des dépenses votées lors du BP 2024. Outre la reprise du solde cumulé 2023, que vous voyez apparaître en surlignage rouge, le fait marquant de notre budget supplémentaire consiste en une correction à la baisse pour 4 millions d'euros de notre prévision de recettes de DMTO. On enregistre les différences de DMTO de façon prudente par rapport à ce que j'ai expliqué précédemment. Ce mouvement à la baisse est notable, et notamment compensé par 2 millions d'euros de recettes complémentaires dans le domaine des solidarités, ce qui limite à -1,7 millions d'euros la diminution globale de recettes. En vis-à-vis, les dépenses de fonctionnement sont abondées de 4,7 millions d'euros. Il s'agit d'un abondement relatif aux solidarités pour 2,6 millions d'euros qui concernent principalement les prestations d'hébergement dans le secteur du handicap et des personnes âgées. Peu de commentaires à faire en section d'investissement pour les ajustements évidemment assez mineurs à l'échelle de notre section d'investissement global. En recettes d'investissement, nous constatons des encaissements de différentes subventions et notamment de versement de fonds européens attendus.

Au final, comme prévu, dès le budget primitif 2024, nous consacrerons la plus grande partie du résultat 2023 à la réduction de l'emprunt inscrit en 2024 pour le ramener à un niveau plus raisonnable. À l'issue de ce budget supplémentaire, l'emprunt inscrit 2024 s'élève encore à 36,7 millions d'euros.

En conclusion de mes propos de présentation du compte administratif 2023 et du projet de budget supplémentaire 2024, je souhaite de nouveau attirer votre attention avec une forme de gravité sur la situation financière véritablement préoccupante des départements à laquelle vous avez pu constater que malheureusement nous n'échapperons pas. En plus, sans aucune autonomie financière, il est désormais très rapide de passer d'un contexte de gestion saine et maîtrisée comme nous l'avons toujours

fait les années précédentes à une situation d'alerte marquée. Des rapports surgissent avec un séquençage désordonné avec leurs lots de propositions, on l'a évoqué notamment avec les propositions des rapports Woerth et Ravignon, pour les derniers en date. Souvent contradictoires, ils semblent être ignorés pour l'instant, emportés par la confusion générale qui gagne le sommet de l'État, je ne reviendrai pas sur la situation nationale actuelle. L'idée originelle de la décentralisation fondée sur l'autonomie de décision et d'action au service des politiques publiques locales et s'exerçant dans un contexte de stabilité institutionnelle manque cruellement à l'époque actuelle. Formant le vœu que ce ne soit pas l'administré, le bénéficiaire du service public local, qui fasse les frais de ce désordre préoccupant. On suit l'actualité évidemment de très près parce qu'elle a des conséquences directes sur notre « santé » départementale budgétaire. Je vais finir en ce jour d'été par une citation un peu optimiste d'une femme, Martha Washington : « *L'essentiel de notre bonheur ou de notre malheur dépend de notre façon et de notre vision des choses, et non pas, paraît-il de notre situation financière.* » En ce jour d'été, je vous propose maintenant de mettre au vote ces différents dossiers et de vous remercier pour votre attentive écoute.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Juste un commentaire de ma part et ensuite chacun pourra prendre la parole. Merci Claire pour cette présentation complète et très didactique. C'est un exercice difficile que tu réalises toujours avec brio. Comme vous le constatez, les nombreuses alertes que j'ai pu relayer n'étaient hélas pas exagérées. La situation budgétaire de notre collectivité comme pour l'ensemble des départements est fortement préoccupante. L'effet ciseaux est important et se traduit sur notre épargne avec une baisse de près de 40 % de notre épargne brute et de 46 % de notre épargne nette. Les DMTO qui ont connu une très forte baisse en 2023 continuent leur effondrement en 2024. Les dépenses connaissent une hausse inflationniste principalement dans le secteur des solidarités, comme partout en France, avec une dynamique, notamment, du secteur de l'enfance-famille. Comme je vous l'ai déjà indiqué, j'ai demandé au directeur général des services de trouver des pistes d'économies. Lors de notre séminaire de septembre prochain, nous devons établir des choix et prioriser notre PPI. Je l'ai signalé à plusieurs reprises, le maintien de nos soutiens aux communes et associations reste un effort incontournable malgré la situation financière qui se dégrade. Je vous propose maintenant une prise de parole avant les votes.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci d'abord à Claire puisqu'effectivement c'est tout à fait didactique, mais éclairant malheureusement quand on voit le contenu. Elle le fait très bien, et bien sûr les services qui l'ont aidée à préparer cette présentation. Tu as terminé par une citation, je vais en prendre une à mon compte aussi, mais un peu plus ludique même si elle est un peu dramatique. Dans le film Jurassic Park, l'acteur américain Jeff Goldblum face au drame qui se déroule sous ses yeux, dépité et prévisible, déclare : « *j'en ai marre d'avoir toujours raison* ». On est un peu dans cette situation là et je voudrais zoomer en particulier sur les DMTO, ce qui nous impacte directement, mais qui est la conséquence d'une absence, depuis plusieurs mois, de politique de logement en France. Et mon ego est raisonnable par rapport à cela, quand je me range dans la catégorie de ceux qui avaient toujours raison. Cette absence effectivement est éclairante puisque depuis plusieurs mois, on n'a pas de politique de logement en France. On n'a pas de ministre du Logement en France ou tout du moins le ministre du Logement est à Bercy et strictement à Bercy. Cela fait des mois qu'on nous serine sur le fait qu'il nous faut une politique de l'offre et pas une politique de la demande, c'est faux. Faux, et je le redis ici et on est plusieurs dizaines ou centaines d'élus qui le disent. L'offre on l'a, on a des dizaines voire des centaines de permis qui sont prêts à être activés en Loir-et-Cher, comme partout en France. Ce qui nous manque, c'est une politique de la demande pour pouvoir relancer cette demande. Question de fiscalisation, d'accompagnement, prêt à taux zéro, tous les dispositifs existent. Tant qu'on n'aura pas une politique volontariste, on aura cette triple conséquence. D'abord d'avoir nos concitoyens qui sont bloqués dans leur parcours résidentiel. On aura ensuite des professions largement impactées, sclérosées voire dramatiquement impactées, c'est vrai pour toutes les professions liées à la promotion, liées aux bailleurs, liées aux pavillonneurs, liées à la construction, qui sont dans une situation dramatique. Et puis par conséquent ou par ricochet quasi final, les départements qui voient leurs recettes de DMTO très largement impactées. Et là aussi, c'est dramatique. On est encore plusieurs à marteler le fait qu'il nous faut une vraie politique de la demande si on veut relancer une vraie offre du logement en France pour améliorer les situations de logement de nos concitoyens. Cela a un impact également sur le pouvoir d'achat et je pense qu'on a vraiment besoin d'une nouvelle offre. Je ne vais pas rentrer dans ce qui se passe au niveau de la campagne électorale mais malgré tout, il y a une forme de revirement du gouvernement actuel, trop tardive et insuffisante, notamment avec l'exonération des frais de notaire concernant l'acquisition d'un logement neuf pour un certain nombre de nos concitoyens, mais c'est insuffisant et j'ai peur qu'on n'ait pas encore touché le fond de la piscine concernant les DMTO. Je n'en dirai pas plus.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te remercie Stéphane, je partage totalement ton analyse et je tenais à te féliciter parce que j'ai vu que tu lançais un nouveau programme de logements sur la Chaussée-Saint-Victor. Michel, tu souhaitais intervenir.

Monsieur Michel CONTOUR

Oui, une très courte intervention pour donner suite à mes propos liminaires. Concernant ce budget supplémentaire, en 2023 la baisse des droits de mutation à titre onéreux, on vient d'en parler largement, de -12 millions d'euros, elle a été parfaitement partiellement compensée par la dynamique de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée, ajoutée à celle spéciale sur les contrats d'assurance. Plus de 4,3 millions d'euros pour cette dernière.

Pour l'avenir, alors que les dépenses de solidarité sont en hausse à court et moyen terme, des arbitrages seront sans doute nécessaires pour éviter de voir la baisse de nos investissements devenir la variable d'ajustement. Notre capacité de désendettement passant de 1,8 à 3,3 années reste néanmoins dans une fourchette raisonnable qui laisse, par rapport à d'autres départements, et on l'a démontré tout à l'heure, encore une marge de manœuvre que l'on peut considérer comme encore favorable. Comme vous pourrez le constater, Monsieur le président, il n'y aura pas de notre part vis-à-vis de ce budget supplémentaire d'hostilité de principe. Simplement et au contraire de certains sujets débattus, tels la sectorisation des collèges, l'aide à la rénovation de l'habitat, les subventions aux associations, en ce qui concerne ce budget nous le sentons néanmoins un peu comme subi plutôt que construit, disons pour le moins co-construit.

Là aussi, nous sollicitons une marge d'évolution possible, mais j'ai entendu tout à l'heure dans vos propos finalement des propos favorables tels qu'un séminaire, donc nous sommes particulièrement preneurs. En conclusion de mes propos et pour ne pas échapper au contexte politique qui nous est imposé, nous contribuerons autant que nous le pourrons avec celles et ceux qui nous ont fait confiance, à défendre nos libertés. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel. Benjamin et ensuite Catherine.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. C'est un exercice qui est toujours assez formel, le vote du compte administratif, la DM2, et il y a une impression de redite avec l'idée que tous les ans à la même époque, on se dit que finalement, ce n'était pas si terrible, mais que l'année prochaine ce sera encore pire et finalement parce qu'on a extrêmement bien géré, on est en capacité de dégager quelques marges et de procéder à quelques ajustements. J'ai l'impression que nous restons, mais on l'avait déjà dit à l'occasion du vote du budget prévisionnel, dans un moment où nous ne prenons pas la mesure de la désespérance sociale et des besoins sociaux de nos concitoyens et du niveau d'inégalités qui se creuse. Je pense qu'il y a un certain nombre de réorientations à faire, possibles encore cette année, je ne sais pas si elles le seront les années suivantes, mais elles le sont cette année. Elles ne sont pas prises et c'est pour cela que sans surprise, nous ne voterons pas le budget supplémentaire, tel que vous le proposez. Je retiens tout de même quelques points saillants.

Évidemment, d'abord je retiens que vous avez réussi sans drame à augmenter légèrement notre endettement. Cela fait des mois et des années que nous disons que le département de Loir-et-Cher a un taux d'endettement ridiculement faible et je pense que c'est effectivement important qu'on puisse l'avoir augmenté un petit peu. Quant à la projection de 2024, je pense qu'il y a là une espèce de chiffon qui est agité et qu'il sera temps de l'ajuster. Tenons-nous-en aux éléments factuels de 2022 et 2023, sans projeter le taux d'endettement de 2025 pour lequel nous sommes encore loin. Je constate que la baisse du fonds de roulement permet un petit peu de baisser mais il reste malgré tout une cagnotte. On passe de 29 à 24 millions d'euros. J'entends qu'il soit difficile de passer en dessous, mais cela reste quand même une cagnotte qui offre des marges de manœuvre. Et même si, effectivement, la hausse des dépenses sociales et la hausse des dépenses de personnel sont réelles. Dans le chiffre en pourcentage qu'a produit Claire, je crois qu'on est à + 6 % à peu près, c'est un chiffre réel, c'est un effort réel, j'en prends acte. Je rappelle quand même que l'inflation en 2023 était à 5 % et que le Secours catholique a produit des chiffres qui montrent notamment que le niveau de vie médian des Français a diminué de 7,6 % en 2023.

Effectivement, on a une légère hausse des dépenses sociales et des dépenses de personnel, mais je pense qu'il faut aussi la remettre dans un contexte de dégradation de la situation sociale

extrêmement important. Sur la question des investissements, c'est dommage que le compte administratif ne mette pas cela en avant, je continue à demander une territorialisation du niveau d'investissement. Je sais que c'est quelque chose qui nous avait été produit à l'occasion d'un séminaire budgétaire, mais je pense que c'est effectivement toujours important qu'on puisse apprécier la réalité de l'exécution d'investissement sur la répartition territoriale. Je pense que c'est quelque chose, en tout cas pour les Blésois, qui est important parce qu'on voit bien qu'il y a des efforts significatifs vers le rural et que quand on regarde l'AP sur le pont Charles de Gaulle, sur la passerelle, sur les travaux à l'hôtel du département, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore un certain nombre de sous-investissements sur d'autres bâtiments départementaux à Blois. Sur les questions du budget supplémentaire, je passe rapidement parce que je ne veux pas polémiquer, mais je pense qu'il y avait matière notamment à voir que des efforts étaient possibles dans le domaine de l'hébergement d'urgence.

D'autres choix étaient possibles sur une question qui reste tout à fait en suspens, de la participation du département au contrat de ville de Blois et quelques demandes très ciblées qui étaient faites en matière éducative sur le PRE (programme de réussite éducative), en matière de soutien à la culture, sur la Micro-Folie de Blois. Il y avait vraiment des choses qui étaient assez symboliques, importantes, mais qui ne mettaient pas en péril le budget du département et pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse et là on voit bien qu'il y avait la possibilité de le faire. Je pense donc qu'il y a effectivement une gestion rigoureuse, mais malgré tout, il n'y a pas la réponse que nous étions en capacité d'attendre et que nous avons déjà exprimée à l'occasion du vote du budget primitif, donc nous n'approuverons pas le vote du budget supplémentaire. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne partage pas tout à fait ton analyse. Sur les investissements, je vous avais donné les chiffres récemment. La dépense par habitant entre Agglopolys et le reste du département est absolument identique, donc tu ne peux pas tenir de tels propos. Ensuite, sur les fragilités, actuellement pour vous donner trois exemples : nous portons un investissement important en faveur de l'épicerie sociale, également sur l'hébergement d'urgence avec Gutenberg - et je ne vois pas Agglopolys nous aider sur ce projet important -, et on va favoriser un meilleur accompagnement pour nos jeunes de l'ASE. Enfin, je rappelle que nous sommes signataires du contrat de ville. Je donne maintenant la parole à Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Merci, président. Comme d'habitude, notre collègue Claire a été limpide et synthétique dans sa présentation du compte administratif et du budget supplémentaire et je la remercie particulièrement. Ce compte administratif appelle plusieurs observations. Tout d'abord, le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement de 91,7 % est remarquable. Il est en progression par rapport à 2022, exercice à l'issue duquel il s'élevait à 89,6 %.

Nous savons tous qu'en raison de la lourdeur de la commande publique, un taux tel que celui que nous affichons pour 2023 est très difficile à réaliser et au nom du groupe, je voudrais adresser mes félicitations aux services et au président de la CAO, cher Yves, parce que je crois que c'est remarquable de parvenir à investir et je voudrais souligner aussi qu'il est essentiel que les collectivités continuent à investir puisque vous le savez, nous sommes les premiers investisseurs et c'est ce qui soutient notre économie.

Toutefois, comme l'a rappelé le président, la situation des départements est alarmante et nos recettes de fonctionnement sont fortement impactées. L'effet ciseau se profile avec le tassement des recettes, dont le recul sévère des DMTO, qui connaissent une baisse de 21 %, c'est-à-dire 11 millions d'euros en 2023 et une perspective comparable en 2024, et cela face à des dépenses en hausse de 7 %, fortement conditionnées par les dépenses d'action sociale en hausse de 6,6 %, soit 14 millions d'euros. Ce qui en est la conséquence bien sûr, c'est la dégradation de notre capacité de désendettement. Je voudrais redire ce que j'ai dit tout à l'heure, quelle que soit l'issue des scrutins annoncés, nous aurons à défendre énergiquement à la fois l'existence et les moyens des collectivités départementales, parce que nos collectivités sont des amortisseurs sociaux et soutiennent notre économie. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Le budget supplémentaire, qui consiste en la reprise des résultats constatés au CA 2023 connaît un solde de 25 241 000 €, mais hors reprise de ce résultat consolidé de 2023, ce budget supplémentaire s'établit à près de 5 millions d'euros.

À noter que ce budget intègre une réduction du volume d'emprunts de -21 millions. A l'issue de ce budget supplémentaire, donc à l'issue de ce vote, notre emprunt s'élèvera à 36,7 millions. Nos besoins de financement sont conséquents, les surcoûts liés à l'inflation sont inévitables. En conséquence, le budget supplémentaire qui vous est proposé prévoit des ajustements au BP 2024 et s'inscrit dans la

continuité de notre budget primitif. C'est pour cette raison que notre groupe votera ce budget supplémentaire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je ne vois pas de main se lever. Julien.

Monsieur Julien LESEIGNOUX

Il est extrêmement difficile de passer derrière de tels ténors. Par conséquent je me suis penché moi aussi sur les 2 543 pages du budget à étudier et à regarder. C'est difficile de tout passer en revue, mais mon regard a été attiré, j'en suis désolé, sur les pertes sur les créances irrécouvrables. C'est un peu ma marotte, et j'ai été un peu déçu parce que je n'ai pas eu de satisfaction à ma soif de connaissance, page 429, pour ceux qui veulent chercher. Mon besoin de comprendre n'a pas été comblé et j'ai peu d'informations. On parle de 100 000 €. J'aurais aimé être éclairé sur la nature des titres comptabilisés, les dates d'émission et les fournisseurs concernés, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Philippe Blanchet va répondre à ces observations.

Monsieur Philippe BLANCHET, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Je n'ai pas les éléments à l'euro près, mais sur ces 100 000 €, pour plus de 60 % ce sont comme chaque année d'ailleurs des indus dans le cadre du RSA, qui ne peuvent pas être récupérés. C'est très majoritairement des indus dans le cadre du RSA et puis nous avons également une difficulté sur un loyer au niveau du Breuil, pour une vingtaine de milliers d'euros. Pour près de 60 000 €, ce sont très classiquement des indus dans le cadre du RSA.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il est clair qu'on n'a pas de problématiques fournisseurs.

Monsieur Philippe SARTORI

Je confirme ce que dit Philippe, j'ai eu l'occasion en tant que conseiller départemental de voir un de mes concitoyens d'une commune voisine qui contestait le fait qu'on lui réclame 18 000 € d'indus du RSA. Il est parti dans un pays étranger sur une autre partie du globe. Il travaillait là-bas, mais il a continué de percevoir le RSA et les services se sont rendu compte qu'il y avait une petite anomalie, donc on lui a évidemment réclamer. Il conteste aujourd'hui au tribunal le fait de devoir près de 18 000 €, qui font partie des 100 000. On est un peu malades de tout cela. Il a profité d'une situation plutôt intéressante pour lui et aujourd'hui il conteste. En attendant, le département est obligé d'engager des poursuites, ce que tu connais très bien. C'est donc très compliqué, mais cela fait partie de ce qu'on a dans nos communes aussi, avec les indus irrécouvrables d'assainissement, d'eau, cantine, etc. On demande parfois aux huissiers de faire l'impossible, mais à l'impossible, nul n'est tenu.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Julien, on ne lâche pas, on a des dossiers en contentieux qu'on suit de près.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, déjà pour féliciter Claire pour sa présentation, j'imagine que dans une vie antérieure, elle a dû être enseignante ou quelque chose comme cela, pour tant de pédagogie. Un point m'est apparu, une réduction de l'emprunt de 21 millions. Est-ce que c'est du remboursement anticipé d'emprunt ? Si oui, est-ce qu'on n'avait pas plutôt intérêt à garder cet emprunt en caisse ? Parce qu'avec les taux qui sont pratiqués aujourd'hui, est-ce qu'on avait raison de rembourser cet emprunt de façon anticipée ? C'est juste une question technique.

Monsieur Philippe BLANCHET

C'est une réduction de l'emprunt inscrit, donc ce n'est pas un emprunt réalisé. C'est l'emprunt que nous avons inscrit au budget primitif que nous réduisons grâce à la reprise du résultat N-1.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour compléter mon propos par rapport aux observations de Julien, on récupère 300 000 €

d'indus sur le RSA par an, cette année en tout cas. Je ne vois plus de demande de parole, donc on va passer au vote des dossiers 8, 9 et 10. Pour le dossier 8, adoption du compte administratif et affectation des résultats, je me dois de sortir donc je vous abandonne quelques instants.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Philippe, juste pour annoncer qu'Hanan a dû partir, elle m'a laissé une procuration. Donc je voulais juste que ce soit inscrit.

Monsieur le Président sort de la salle pour le vote du compte administratif et l'affectation des résultats.

Absence également de Madame Hanan El Adraoui ; pouvoir à Monsieur Benjamin Vételé.

Madame Catherine LHERITIER

Mes chers collègues, on va commencer par le compte administratif. Je vous propose d'approuver le compte administratif 2023 et donc d'arrêter les comptes administratifs des budgets du département de l'exercice 2023 aux chiffres présentés dans le rapport, qui font ressortir les résultats consolidés suivants : excédent de fonctionnement 50 171 982,49 €. Déficit d'investissement 24 930 340,11 €. Excédent brut de clôture 2023 : 25 241 642,38 €. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie, le vote administratif est donc adopté, notre président peut nous rejoindre.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	27	Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.
Contre	0	
Abstention	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir de Hanan El Adraoui).

DÉPORT	1	Décision(s) concernée(s)	Élu concerné par déport
		Toute la délibération	Philippe Gouet (retrait ordonnateur, article L.3312-5 du CGCT)

Retour de Monsieur le Président en salle.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je reprends à présent la présidence de la réunion.

9. Situation de synthèse des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) – Budget supplémentaire 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Rapporteur, Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Mes chers collègues, je vous propose la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Le solde des mouvements opérés sur les AP et les AE s'établit tel qu'il suit. Pour les AP de dépenses sur le budget principal, on est à 16 626 957,53 €. AP de recettes du budget principal, + 4 970 280 € et les AE de dépenses sur le budget principal + 2 159 041,50 €. C'est précis.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Nous allons donc mettre ce dossier n° 9 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, je vous remercie.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	28	Philippe Guet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.
Contre	0	
Abstention	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir de Hanan El Adraoui).

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

J'avais juste une question sur les AP que j'ai oublié de poser, mais cela ne remet pas en cause mon vote. La maison des territoires : j'ai vu qu'il y avait une inscription d'AP, mais je ne sais plus exactement de quoi on parle dans ce projet.

Monsieur-Patrick FELDNER

Il s'agit de travaux de rénovation de la cité administrative. C'est un ancien projet qui a été abandonné, la maison des territoires et donc on rénove encore les locaux qui abritent les associations, le CAUE, le CDPNE, etc.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci.

10. Budget supplémentaire 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le budget supplémentaire 2024 consolidé soumis au vote final de notre assemblée vous est donc présenté à hauteur de 30 327 878 € en dépenses et 30 755 224,93 € en recettes. Soit un suréquilibre de 427 346,44 € provenant uniquement des budgets annexes, tandis que le budget principal vous est soumis en équilibre. Je vous propose donc de voter ce dossier n° 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons deux votes contre.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.
Contre	2	Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir de Hanan El Adraoui).
Abstention	0	

Nous allons passer maintenant au dossier n° 11.

11. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Yves Lecuir.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, je vous propose de prendre acte de l'information sur les décisions prises entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024, dans le cadre des délégations qui ont été accordées au président du conseil départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Yves. Je vous propose donc de voter ce dossier n° 11. Qui vote contre ? Une question de Julien.

Monsieur Julien LESEIGNOUX

Une toute petite question, sur l'annexe 4 « louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans », mon regard a été encore une fois attiré par la Cité du numérique, qui est située à Blois. Je vois qu'il y a un contrat, un bail de neuf ans qui a été réalisé avec la société Neolink. Son siège social n'est pas du tout à cet endroit. Le libellé étant « contrat de louage avec Neolink », je me posais donc la question, qu'est-ce qu'il y a là-bas précisément ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Neolink va en effet intégrer la Cité du numérique, au rez-de-chaussée. Tu avais l'information je pense.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Actuellement Neolink se partage sur deux sites de bureaux dans Blois. Leur idée est de se regrouper sur ce nouveau site de la Cité du numérique, en rez-de-chaussée. Le bail est donc signé comme vous l'avez vu et les travaux sont en cours de réalisation pour que l'entreprise intègre rapidement le site. Ils vont donc déménager de Blois à Blois pour venir s'installer là. Ils vont avoir un loyer. C'est un locataire du département.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cela permet de rentabiliser notre investissement sur la Cité du numérique, bien entendu. Il faut donc voter le rapport n° 11. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

VOTE	VOIX	ÉLUS
Pour	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Elodie Péan, Stéphane Baudu, Stéphane Baudu (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Angélique Dubé, Christophe Thorin, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir de Hanan El Adraoui).
Contre	0	
Abstention	0	

12. Communication – Rapport d'activité 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour finir nos votes de la matinée, le dossier n° 12 que je vais rapporter. Le rapport d'activité 2023 du département de Loir-et-Cher vient présenter les réalisations de notre collectivité pour l'année écoulée, organisées en trois parties : le Loir-et-Cher solidaire, le Loir-et-Cher durable et le Loir-et-Cher attractif et innovant. Ce rapport d'activité 2023 rassemble les champs d'action du conseil départemental. Il présente les temps forts de l'année 2023, les chiffres clés de notre département et rappelle les ambitions de notre feuille de route, le Loir-et-Cher en action. Ce rapport informe sur les ratios financiers de notre département et sur les capacités à engager les investissements nécessaires pour un département plus attractif, plus innovant, plus durable et plus solidaire. Il vient également présenter les partenariats principaux du département de Loir-et-Cher. Je remercie sincèrement l'équipe de direction et les services pour leur contribution et la réalisation de ce document qui vous est remis à l'instant, ainsi que la direction de la communication aussi qui y a travaillé, et que je n'oublie pas. C'est une communication, il n'y a pas de vote. Je vais demander à Cyrille d'annoncer les déports.

Monsieur Cyrille BONVILAIN

Les déports de ce jour seront consignés au compte rendu de la séance plénière. Pour le rapport n° 5 s'agissant des subventions d'investissement aux collèges privés. Marie-Hélène Millet pour le collège privé Saint-Charles à Blois. Hanan El Adraoui pour le collège Saint-Vincent-Père Brottier. Stéphane Baudu pour le collège Sainte-Marie. Pascal Huguet pour le collège Saint-Joseph et Notre-Dame à Mer. Philippe Mercier pour le collège Saint-Julien à Montoire-sur-le-Loir. Tania André au collège Notre-Dame à Romorantin-Lanthenay. Agnès Thibault, collège Saint-Georges à Salbris. Geneviève Repinçay au collège Le Prieuré à Sambin et Pontlevoy. Monique Gibotteau au collège Saint-Joseph à Vendôme et Michel Contour au collège Notre-Dame des Anges à Vineuil.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Nous allons pouvoir inviter Marie-Amélie Le Fur à nous rejoindre. Merci, Marie-Amélie de ta présence. Il y a une signature qui va tourner pour le budget supplémentaire, je vous demanderai de ne pas oublier de signer le document.

(Échanges avec Madame Marie-Amélie Le Fur non soumis à l'obligation de retranscription au procès-verbal)

La séance est levée à 11h03.